



DIRECTION DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

**Avis de classement  
rendu par la commission de sélection d'appels à projets  
réunie le 9 septembre 2022  
AAP n° 2022-DEF-Profiles Atypiques**

**Objet de l'appel à projets :**

La création d'un dispositif expérimental dédié à l'accueil des mineurs présentant des problématiques spécifiques.

Cet appel à projet comporte trois lots :

- Un ensemble de 8 places pour la tranche d'âge des 3-6 ans (lot n°1) ;
- Un ensemble de 8 places pour la tranche d'âge des 13-18 ans (lot n°2) ;
- Un ensemble de 8 places pour la tranche d'âge des 13-18 ans (lot n°3) ;

L'avis d'appel à projets a été affiché le 10 mai 2022 et publié au recueil des actes administratifs du Département de Saône-et-Loire le 31 mai 2022.

**Autorité compétente :**

Monsieur le Président du Département de Saône-et-Loire  
18 rue de Flacé – CS 70126  
71026 Mâcon cedex 9

Pour le lot 1 : 2 dossiers ont été reçus  
Pour le lot 2 : 1 dossier a été reçu  
Pour le lot 3 : 1 dossier a été reçu

**La commission de sélection a classé les dossiers comme suit :**

- Pour le lot 1 :  
N°1 – Association PEP71

Par ailleurs la commission établit que le projet présenté par l'autre candidat fait l'objet d'un refus préalable car manifestement étranger à l'objet de l'appel à projets. Après examen, il apparaît qu'il ne répond pas à l'appel à projets.

- Pour le lot 2 :  
N°1 – Association DOMINO ASSIST'M ASE

- Pour le lot 3 :

Le lot N°3 est déclaré infructueux. Cette décision résulte du fait que le projet tel que présenté par le candidat, ayant été retenu par le lot N°2, qui a les mêmes caractéristiques, ne prend pas suffisamment en compte le volume supplémentaire que constitue l'attribution de plusieurs lots.

Afin de laisser au candidat le temps de s'implanter dans le Département et de construire les partenariats nécessaires à l'accueil de profils atypiques, ce lot est déclaré infructueux.

*Conformément à l'article R 313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission. Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.*

Fait à Mâcon, le **17 OCT. 2022**

La Présidente de la commission,



Claude Cannet